

Conseil des commissaires

CC 9 DÉCEMBRE 2003

**SESSION
DU
9 décembre 2003**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 9 décembre 2003, à 19 h 30, sous la présidence de Mme Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,

Ouverture de la session et constatation des présences

Les commissaires :

M^{mes} Jacqueline Asselin
Sylvie Belzile
Lise Blackburn
Hélène De Champlain
Sonia Desgagné
Diane Durand
Ruth Gagnon
Diane Gauthier
Diane Perron
Diane Tremblay
MM. Jean-Claude Basque
Rino Beaulieu
Evens Claveau
Omer Deschesnes
Magella Desmeules
Michel Girard
Charles Lavoie
Antonin Simard
Bernard Villeneuve

Commissaires représentants des parents :

M^{me} France Gagné
M. Jean-Marc Girard

Sont également présents :

MM. Eudore Chouinard, directeur général adjoint
Michel Cloutier, secrétaire général
Claude Dauphinais, directeur général
Yvon Pelletier, directeur général adjoint

Absence motivée :

M. Gilles Cardinal

CC-2003-349
Ordre du jour

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté.

ADOPTÉE

CC-2003-350
Procès-verbal du
25 novembre 2003

**Il est proposé par M^{me} Jacqueline Asselin
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 25 novembre 2003, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CC-2003-351Rapport financier au 30 juin
2003/ acceptation

CONSIDÉRANT le dépôt et les explications fournies par le directeur général, le directeur du service des ressources financières et du service de l'informatique et le vérificateur externe concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année financière terminée le 30 juin 2003;

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

D'ACCEPTER le rapport financier de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année financière terminée le 30 juin 2003 et d'y réserver une somme de 1 250 522\$ à titre de surplus réservé pour des dépenses d'investissements à la charge de la Commission scolaire.

ADOPTÉE**CC-2003-352**Liste des propriétés / arré-
rages de taxes scolaires du
1^{er} nov. 2003

CONSIDÉRANT les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, à l'effet de dresser et de faire approuver par le Conseil des commissaires un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

CONSIDÉRANT que cet état a été dressé par la direction du services des ressources financières et qu'il est disponible pour toute information;

CONSIDÉRANT que cet état montre que 909 propriétaires ont des arrérages de taxes pour les deuxième et troisième années consécutives pour un montant de 103 062,45\$ en date du 1^{er} novembre 2003;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

D'APPROUVER la liste des propriétaires ayant des arrérages de taxes scolaires en date du 1^{er} novembre 2003 et de mandater le directeur du service des ressources financières et du service de l'informatique afin qu'il procède à la perception de ces taxes qui restent dues, en collaboration s'il y a lieu, avec la MRC du Fjord-du-Saguenay et les municipalités concernées.

ADOPTÉE**CC-2003-353**Frais de services de pré-
formation et de post-
formation

**Il est proposé par M. Antonin Simard
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité des Services éducatifs adultes faite à la direction générale et d'adopter les frais de services de préformation et de postformation suivants pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004:

Formation générale adultes temps complet	35,00\$ / session / élève
Formation générale adultes temps partiel	35,00\$ / session / élève
Formation professionnelle jeunes et adultes temps complet et temps partiel (MEQ)	30,00\$ / 450 h / élève
Formation professionnelle Formation générale adultes Clientèle autofinancée	2,50\$ / heure / élève intégré dans un groupe déjà démarré Groupe autonome : tarification selon le Service aux entreprises CLE : selon le cahier des procédures
Formation à distance	35,00\$ / frais d'inscription
Service autodidacte	25,00\$ / sigle

ADOPTÉE

CC-2003-354
 Dénonciation du protocole
 de partenariat avec le
 CFDM

ATTENDU que le protocole de partenariat établi en 1999 dans le cadre du *Centre de formation et de développement en métallurgie (CFDM)* concerne trois partenaires : la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le Cégep de Chicoutimi et la Société de Développement Économique de Ville de La Baie (SODEB) ;

ATTENDU que ce protocole d'entente arrive à échéance le 30 juin 2004 et qu'à défaut pour un des partenaires de la dénoncer six (6) mois avant son échéance finale, celui-ci est reconduit intégralement pour une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU les implications majeures découlant de ce protocole aux plans financier, pédagogique et de la gestion des ressources humaines ;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de renégocier ce protocole dans le contexte de l'introduction du DEC en métallurgie (270.A0) au Centre de formation professionnelle La Baie par le Collège de Chicoutimi à compter de l'automne 2004 et de l'évolution de notre vécu des cinq dernières années ;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de soutenir les activités du CFDM dans un contexte de partenariat renouvelé ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de service de l'éducation des adultes ;

**Il est proposé par M. Omer Deschesnes
 et résolu :**

De dénoncer d'ici la fin décembre 2003, le protocole de partenariat dans le cadre du Centre de formation et de développement en métallurgie et de renégocier celui-ci avec nos partenaires d'ici la fin juin 2004.

ADOPTÉE

CC-2003-355
 Signature d'une entente
 avec le Cégep de Chicou-
 timi

ATTENDU que le ministère de l'Éducation a autorisé, en décembre 2002, le Cégep de Chicoutimi à donner sur une base régulière la deuxième et troisième année du DEC en «Technologie du génie métallurgique – Procédés de transformation (270.A0)» ;

ATTENDU que cette autorisation comporte pour le Cégep l'obligation de convenir d'une entente de partenariat d'une durée de 10 ans avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'utilisation des infrastructures existantes dans ses centres de formation professionnelle (CFP La Baie et CFP en Métallurgie) ;

ATTENDU le projet d'entente convenu entre le Cégep de Chicoutimi et la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ;

ATTENDU la recommandation conjointe et favorable des comités de service des ressources matérielles et des services éducatifs adultes ;

**Il est proposé par M^{me} Jacqueline Asselin
 et résolu :**

De mandater la présidente de la Commissions scolaire des Rives-du-Saguenay, Madame Liz S. Gagné et le directeur général, Monsieur Claude Dauphinais, de signer l'entente convenue avec le Cégep de Chicoutimi concernant l'utilisation des locaux de nos centres de formation professionnelle pour la mise en œuvre des deuxième et troisième années du diplôme d'études collégiales (DEC) en Technologie du génie métallurgique – Procédés de transformation (270.A0) offert par le Cégep de Chicoutimi.

ADOPTÉE

CC-2003-356

Formation / comité ad hoc /
Services éducatifs dispensés

ATTENDU la priorité des Services éducatifs jeunes de réviser les services dispensés dans quelques écoles ainsi que la composition de certains bassins d'alimentation;

ATTENDU la démarche à réaliser pour prévoir les services éducatifs dispensés lors de l'année scolaire 2004-2005;

ATTENDU les procédures et les délais à respecter lors d'un changement ou d'une abrogation d'un acte d'établissement;

ATTENDU la recommandation du Comité des services éducatifs jeunes;

**Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain
et résolu :**

DE constituer un Comité ad hoc composé des personnes suivantes :

- le directeur général adjoint, secteur jeune
- 4 commissaires
- 2 représentants des parents désignés par le Comité de parents
- 5 directions d'écoles primaires
- le coordonnateur responsable de l'organisation scolaire
- la coordonnatrice responsable des services pédagogiques

DE confier le mandat suivant au Comité ad hoc :

- ◆ analyser la composition des bassins d'alimentation des écoles du secteur nord-ouest de Chicoutimi, du secteur centre de Chicoutimi, de l'école Saint-Louis;
- ◆ analyser le modèle d'organisation des services éducatifs dispensés aux écoles Saint-Félix et Marie-Médiatrice;
- ◆ élaborer, le cas échéant, un document de consultation à soumettre aux instances concernées;
- ◆ procéder aux consultations appropriées;
- ◆ présenter un rapport au Conseil des commissaires pour étude et décision, le ou vers le 27 janvier 2004.

ADOPTÉE

CC-2003-357

Comité ad hoc / Services
éducatifs dispensés / nominations

ATTENDU la résolution CC-2003-356 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner quatre (4) commissaires pour faire partie du comité ad hoc sur les services éducatifs dispensés au primaire ;

**Il est proposé par M. Magella Desmeules
et résolu :**

De désigner M^{me} Sylvie Belzile, Diane Tremblay et Ruth Gagnon ainsi que M. Rino Beaulieu pour représenter les commissaires sur le comité ad hoc sur les services éducatifs dispensés au primaire.

ADOPTÉE

CC-2003-358

Formation du comité de
sélection / engagement
des professionnels

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et le Cégep de Chicoutimi pour le projet de réaménagement du Centre de formation professionnelle de La Baie;

CONSIDÉRANT l'octroi de 1 662 000\$ au Cégep de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT le projet de résolution CC-2003-338, de procéder par appel d'offres sur invitation pour la sélection de professionnels ;

CC-2003-358
(suite...)

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

Que le Comité des ressources matérielles recommande de mandater pour siéger sur le comité pour la sélection de professionnels :

- ✓ M^{me} Diane Durand
- ✓ M^{me} Sylvie Belzile

Et de retenir les services de monsieur Claude Côté comme secrétaire du comité de sélection.

ADOPTÉE

CC-2003-359
Démarche / changement
de nom des écoles Domi-
nique-Racine et Lafontaine

CONSIDÉRANT que les écoles Lafontaine et Dominique-Racine ont maintenant un seul Conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT que ces mêmes écoles ont un seul directeur ;

CONSIDÉRANT que les élèves qui constituent la clientèle de ces deux écoles sont les mêmes mais à des âges différents ;

CONSIDÉRANT que l'on veut développer chez les élèves un sentiment d'appartenance ;

CONSIDÉRANT que ces deux bâtisses ne sont maintenant qu'une école ;

CONSIDÉRANT que l'école polyvalente Dominique-Racine n'est plus une polyvalente mais une école secondaire ;

CONSIDÉRANT la politique de la Commission scolaire sur la dénomination d'un établissement ;

**Il est proposé par M^{me} Diane Perron
et résolu :**

D'autoriser la formation d'un comité pour une demande de changement de nom d'école lequel aura comme mandat de :

- définir une démarche de consultation en milieu social ;
- soumettre le contenu et le plan de cette démarche de consultation à l'approbation de la direction générale de la Commission scolaire ;
- procéder à la consultation ;
- faire rapport des résultats de la consultation ;
- formuler des recommandations au Conseil des commissaires.

ADOPTÉE

CC-2003-360
Engagement de M. Jean-
Yves Leclerc, enseignant

ATTENDU l'application des règles de la convention collective des enseignantes et enseignants;

ATTENDU la stabilité des clientèles dans les spécialités visées,

ATTENDU la libération de ce poste par le bureau de placement du ministère de l'Éducation;

ATTENDU la régularisation de la situation de Monsieur Jean-Yves Leclerc suite à l'obtention de son autorisation légale d'enseigner;

CC-2003-360
(suite...)

**Il est proposé par M. Bernard Villeneuve
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay procède à l'engagement temps plein régulier de Monsieur Jean-Yves Leclerc en mécanique automobile, au Centre de formation en équipement motorisé, et ce, du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 :

ADOPTÉE

CC-2003-361
Engagement de M^{me} Lise Tremblay, enseignante

ATTENDU l'application des règles de la convention collective des enseignantes et enseignants;

ATTENDU la libération de ce poste par le bureau de placement du ministère de l'Éducation;

ATTENDU la prise de retraite de Madame Lise Tremblay de l'école Jean-Fortin avant le 1^{er} décembre 2003;

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay procède à l'engagement temps plein régulier de Madame Annie Paquin et ce, du 1^{er} novembre 2003 au 30 juin 2004.

ADOPTÉE

CC-2003-362
Conférence régionale des élus

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'apprête à mettre en place, dans chaque région du Québec, une conférence régionale des élus (CRÉ);

ATTENDU que selon le programme du Parti Libéral, ces conférences seront constituées d'élus;

ATTENDU que ces structures seront mises en place dans un objectif de décentralisation du pouvoir décisionnel et d'une modernisation des structures d'intervention en matière de développement régional;

ATTENDU que la CRÉ constitue une occasion unique de mettre en place une structure partenariale où tous les élus locaux et régionaux sans exception, qu'ils soient élus municipaux, élus scolaires ou élus provinciaux, pourront définir ensemble l'avenir collectif de chacune des régions du Québec;

ATTENDU que l'éducation constitue une dimension importante du développement économique, social et communautaire dans les régions;

ATTENDU que les commissions scolaires constituent des gouvernements locaux dotés d'une vie politique, ayant un pouvoir de taxation, ayant juridiction sur un territoire propre et étant responsables devant la population locale par l'élection des commissaires au suffrage universel;

ATTENDU que les commissions scolaires sont des instances expressément constituées en vertu de la Loi sur l'instruction publique qui leur confère, entre autres, le pouvoir de contribuer au développement des régions, d'instituer des services aux entreprises, d'élargir l'offre de services éducatifs à la communauté, de favoriser l'utilisation de leurs immeubles par les organismes du milieu, d'acquérir en commun ou construire des immeubles, d'établir en commun ou en copropriété avec d'autres organismes des bibliothèques, centres administratifs, centres culturels ou récréatifs;

CC-2003-362
(suite...)

ATTENDU la concertation et l'implication des commissions scolaires dans les organismes régionaux reconnus tels les Conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), les Centres locaux d'emploi (CLÉ), les Centres locaux de développement (CLD), les Carrefours jeunesse-emploi (CJE), les Centres locaux de services communautaires (CLSC), etc.;

ATTENDU qu'en raison des nombreuses interventions effectuées en éducation par les différentes structures de développement et de la similitude d'un certain nombre de responsabilités du milieu scolaire avec le milieu municipal, la participation active des élus scolaires au sein des CRÉ est non seulement justifiée, voire même indispensable;

ATTENDU que l'importance de l'apport des élus scolaires au sein des CRÉ sera également significative au regard de plusieurs axes d'intervention de leurs futurs plans de développement, à savoir : le maintien, le développement et l'adaptation des services éducatifs, le développement économique, le développement social et culturel, le développement de réseaux de transport collectifs, la modulation des services et des programmes et l'interdépendance « rural-urbain »;

ATTENDU que les commissions scolaires constituent des acteurs de premier plan dans le branchement des régions à l'économie du savoir de par leurs initiatives dans la mise en place de projets structurants de réseautage des établissements scolaires avec de la technologie de communication à haute vitesse;

ATTENDU que selon le programme du Parti Libéral, pour attirer des investissements et permettre aux entreprises de se développer, les régions doivent compter sur des infrastructures de base accessibles en matière d'éducation;

ATTENDU que la Fédération des municipalités du Québec est favorable à ce que les CRÉ comprennent également, comme membres, les élus scolaires;

ATTENDU que la Fédération des commissions scolaires du Québec a déjà reçu l'appui de M. Pierre Reid, ministre de l'Éducation et de Mme Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

QUE le ministre du Développement économique et régional, M. Michel Audet et la ministre déléguée au Développement régionale et au Tourisme, Mme Nathalie Normandeau, reconnaissent l'importance de la participation des élus scolaires à titre de membres à part entière des futures conférences régionales des élus, et;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre, au ministre du Développement économique et régional, à la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, au ministre de l'Éducation, au ministre responsable de la région Saguenay-Lac-St-Jean, aux députés de la région ainsi qu'à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE

CC-2003-363
Appui à Loge m'entraide

CONSIDÉRANT les démarches actuelles de l'organisme **Loge m'entraide** en vue d'établir à l'école Saint-Philippe une coopérative d'habitation permettant d'y loger vingt (20) familles à faibles et modestes revenus ;

CONSIDÉRANT que cette bâtisse est actuellement la propriété de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et qu'elle ne sert ni à des fins pédagogiques ni à des fins administratives ;

CC-2003-363
(suite...)

CONSIDÉRANT que l'actuel «Règlement sur les normes, conditions et procédures d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire» ne permet pas à la Commission scolaire de céder de gré à gré cette bâtisse à la coopérative **La loge d'à côté** ;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de l'importance dudit projet ;

Il est proposé par M. Omer Deschesnes et résolu :

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay appuie l'organisme **Loge m'entraide** dans ses démarches auprès du ministre de l'Éducation en vue de faire modifier dans les plus brefs délais, le Règlement actuel sur les normes, conditions et procédures d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire.

ADOPTÉE

CC-2003-364
Comité EHDAA

Il est proposé par M^{me} Lise Blackburn et résolu :

Que M^{me} Ruth Gagnon soit désignée pour représenter les membres du Conseil des commissaires sur le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

ADOPTÉE

CC-2003-365
Achat micro-ordinateurs

ATTENDU le budget global octroyé pour l'acquisition de micro-ordinateurs de 150 000\$ à même le budget d'investissements pour 2003-2004;

ATTENDU la non disponibilité actuelle de l'allocation gouvernementale pour l'acquisition massive de micro-ordinateurs et cela, depuis l'année 2000-2001;

ATTENDU le vieillissement graduel de notre parc de micro-ordinateurs principalement pour les micro-ordinateurs achetés dans les premières années de l'allocation gouvernementale, soit depuis six et même sept ans;

ATTENDU le partage du montant de 150 000\$ sur la base d'un montant per capita de 10,40\$ par élève en date du 30 septembre 2003 générant ainsi un montant de 81 112,27\$ pour le primaire, 60 571,73\$ pour le secondaire et 8 316,01\$ pour la formation générale des adultes;

ATTENDU le principe accepté par le comité informatique et les comités de coordination des établissements (CCEP, CCES et CCC) à l'effet que l'acquisition de micro-ordinateurs recyclés de qualité Pentium III (733) garantis pour trois années et de même marque d'origine pourrait être adéquat dans certains cas, notamment pour le secteur primaire;

ATTENDU que des micro-ordinateurs neufs pourront être acquis pour le secteur secondaire, les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes et pour les secteurs de la gestion pédagogique et administrative et cela, sur la base de notre entente de partenariat avec la compagnie Télénét (ordinateurs de marque HP);

ATTENDU la vérification légale de notre entente de partenariat avec la compagnie Télénét et les résultats très positifs d'une rencontre d'affaires qui s'est tenue le 2 décembre 2003 avec les représentants de la compagnie Télénét;

CC-2003-365
(suite...)

ATTENDU la recommandation positive et unanime du comité de service des ressources financières et du service de l'informatique en date du 8 décembre 2003;

**Il est proposé par M. Magella Desmeules
et résolu :**

D'aller en appel d'offres pour l'acquisition de micro-ordinateurs recyclés selon une configuration type établie par le direction du service de l'informatique;

D'appliquer tel que déjà décidé en août 2003 notre entente de partenariat avec la compagnie Télénét pour l'acquisition de micro-ordinateurs neufs de table.

ADOPTÉE

CC-2003-366
Frais de transport du
midi

M. Rino Beaulieu soulève le fait que près de vingt élèves dont le domicile est situé entre .6 à .9 km de l'école des Quatre-vents sont obligés en raison du boulevard Sainte-Geneviève qu'ils devraient traverser à pied pour se rendre à l'école, d'utiliser le transport scolaire. À ce titre, les parents de ces élèves doivent assumer les frais relatifs au transport du midi. Les parents concernés souhaiteraient bénéficier d'un transport du midi qui soit gratuit en raison de cette situation particulière.

Une discussion s'ensuit entre les membres du Conseil. Ceux-ci en arrivent à convenir de garder le statu quo en prenant en considération l'ensemble des réalités de transport d'élèves vécue au niveau de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

CC-2003-367
Sports, Arts, Études

À tour de rôle messieurs Guy Denis, directeur de la polyvalente Dominique-Racine, Dany Vaillancourt, directeur adjoint de la même école et Sylvain Morissette, directeur de l'école de la Pulperie entretiennent les membres du Conseil du profil Sports-Arts-Études dispensé à des élèves fréquentant les 5^e et 6^e années de l'école de la Pulperie ainsi que les première et deuxième secondaire de l'école Lafontaine et des troisième, quatrième et cinquième secondaire de la polyvalente Dominique-Racine. Se référant à un nouveau dépliant promotionnel ainsi qu'à un guide d'information, ils interviennent sur la nature du profil, la signification du symbole graphique, ses objectifs, l'organisation pédagogique et l'encadrement sportif ou artistique, ainsi que sur les critères d'admission et l'utilisation du centre Lucien-Brunel fréquenté par plus de 190 élèves.

Après quelques échanges avec les membres du Conseil, ceux-ci les remercient en disant avoir grandement apprécié leur visite.

CC-2003-368
Rapport de la présidente

Madame la Présidente résume certaines représentations ou interventions qu'elle a faites au cours des derniers jours :

☐ Le 2 décembre 2003 :

★ Participation au Comité sur la Fibre optique à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

☐ Le 3 décembre 2003 :

★ Rencontre avec les représentants de l'organisme LOGE m'entraide pour le dépôt d'une pétition concernant l'école Saint-Philippe.

★ Rencontre du Conseil d'administration de CRÉPAS.

☐ Le 4 décembre 2003 :

★ Participation à la Fête de reconnaissance des employés pour les «25 ans» et les «retraités».

☐ Le 9 décembre 2003 :

★ Rencontre des membres du Conseil d'administration d'Emploi Québec.

CC-2003-369
Rapport du directeur
général

Le directeur général présente un bref résumé d'interventions ou représentations faites au cours des derniers jours :

* **Le 2 décembre 2003 :**

- ✧ Participation au Comité sur la Fibre optique à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

* **Le 3 décembre 2003 :**

- ✧ Rencontre avec les représentants de l'organisme LOGE m'entraide pour le dépôt d'une pétition concernant l'école Saint-Philippe.

* **Le 4 décembre 2003 :**

- ✧ Participation à la Fête de reconnaissance des employés pour les «25 ans» et les «retraités».

* **Le 7 décembre 2003 :**

- ✧ Visite de la Foire artisanale, à Dominique-Racine, dont les profits sont versés au Fonds Dominique qui vient en aide aux jeunes filles mères de l'école et aux élèves dans le besoin.

CC-2003-370
Compte-rendus des
comités de services
et du Comité de parents

Les membres du Conseil des Commissaires ont pu prendre connaissance de rapports de réunion de Comités de service. Des informations supplémentaires sont fournies en réponse à certaines questions posées par des membres du Conseil.

D'autre part, la présidente du Comité de parents fait rapport que lors de la réunion du 3 décembre dernier, il fut question :

1. De l'adoption du rapport annuel 2002-2003 du Comité de parents ;
2. Du site internet du Comité de parents ;
3. Des frais chargés aux parents lors de la rentrée scolaire ;
4. Du comité d'analyse et de révision des bassins d'alimentation ;
5. d'une collecte de données par la Fédération des Comités de parents du Québec ;
6. De la rencontre prochaine avec le directeur général de la Commission scolaire qui entretiendra les parents, de la planification stratégique ;
7. D'une résolution du Conseil d'établissement des écoles Jean-Fortin et La Source concernant les plans de réussite.

CC-2003-371
Économie d'énergie

En réponse à une intervention de M^{me} Jacqueline Asselin qui demandait s'il y avait de nouvelles directives quant au chauffage des bâtisses, en soirée, M. Charles-Édouard Gagnon fait savoir qu'un avis envoyé à l'atelier de la Commission permet sur demande de retarder la mise en application de ces mesures, le temps que la réunion ou la rencontre selon le cas se termine.

CC-2003-372
Journée du 11 décembre
2003 / transport scolaire

En réponse à une question soulevée par M^{me} Hélène De Champlain, le directeur général fait savoir que selon les informations qui lui sont disponibles à ce moment-ci, il n'y aura pas de perturbations dans le fonctionnement régulier des écoles, jeudi prochain, à l'occasion des manifestations syndicales prévues partout en province pour dénoncer entre autres le projet de loi 30 sur la réorganisation des structures syndicales, le projet de loi 45 et celui de l'augmentation des tarifs en garderie. Quant au transport scolaire, ce n'est que demain matin que la situation sera connue, une réunion syndicale se tenant ce soir même, de préciser monsieur Dauphinais.

Sur ce, la présente session du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général